



## **CAMPS DES ROMS – COMMUNIQUE**

### **LA VERITE SUR LES COUPURES D'EAU**

La Commune de Canéjan se trouve confrontée à la présence d'un important campement de roms installés illégalement depuis 2 mois.

Ces derniers jours, il a fait l'objet d'une polémique médiatique, relayée par les réseaux sociaux, en réponse à une ordonnance rendue par le Tribunal Administratif de Bordeaux qui déboute les roms de leur demande d'adduction de leur campement au réseau d'eau et la mise en place de toilettes mobiles.

Je tiens à apporter quelques précisions et à démentir certaines affirmations. Depuis l'arrivée des roms, notre Commune et la communauté de communes Jalle-Eau Bourde propriétaire du terrain, ont mis en œuvre l'ensemble des moyens réglementaires à leur disposition : mise en place d'une collecte des déchets ménagers et demande d'accompagnement social.

Nous avons veillé à ce que les populations présentes disposent des points d'accès aux bornes publiques de défense incendie pour la fourniture de l'eau potable. Les plus proches sont situées à 350 mètres et à 750 mètres du campement.

La société Suez, exploitant du réseau, a d'ailleurs attesté de son bon fonctionnement, sans aucune interruption.

Je tiens à préciser que nous n'avons jamais eu l'intention de couper l'eau et qu'il serait absurde de vouloir le faire puisque le risque incendie est très important sur ce secteur boisé de la commune. Il constitue d'ailleurs une préoccupation majeure à ce jour pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours puisqu'il en va de la sécurité des personnes présentes sur le site.

Par contre, il est important de préciser que le campement de roms se situe sur un ancien site industriel qui disposait à l'époque, de son propre réseau privé de bornes incendies. Ce réseau privé est désaffecté depuis la fermeture du site, il y a une dizaine d'années. Les bornes mises en avant par les médias appartiennent à ce réseau privé. Il est regrettable qu'il n'ait pas été tenu compte de la situation exacte et du contexte de ce site.

La communauté de communes a racheté ce foncier dans l'objectif d'y aménager une zone d'activités. Le permis d'aménager ayant été accordé et les autres formalités administratives accomplies, les travaux devaient normalement débuter en septembre. Force est de constater que ce projet prendra du retard, mettant en difficulté un certain nombre d'entreprises locales.

Outre la polémique qui ne considère pas l'ensemble des éléments de ce campement illégal, je déplore la situation précaire de cette population qui aurait pu être traitée bien avant leur arrivée sur la commune.

Bernard GARRIGOU  
Maire de CANEJAN